RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP AIX-EN-PROVENCE
3 ALL ESTIENNE D'ORVES CS 50434
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

SCI MARITZA
PAR M OU MME BOGHOSSIAN
20 RUE PAUL BERT
13100 AIX EN PROVENCE

Vos références

Numéro fiscal : 46 62 246 998 017
Référence de l'avis : 22 13 5501763 87
Contrat de prélèvement : M3 13 0178443 12
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002M313017844312

Numéro de propriétaire : 001 +07811 L

Département d'imposition : 13 BOUCHES-DU-RHONE
Commune d'imposition : 001 AIX EN PROVENCE
Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 13101

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP AIX-EN-PROVENCE
3 ALL ESTIENNE D'ORVES CS 50434
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Tél : 04 42 69 41 01

• **pour le montant de votre impôt :**
CDIF AIX-EN-PROVENCE
SECT FONC 2
10 AVE DE LA CIBLE
CS 30849
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
Tél : 04 42 37 54 91

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

154,00 €

Montant de vos taxes foncières		**642,00 €**
Acomptes mensuels déjà versés	-	488,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre	2022	61,00 €	15 novembre	2022	32,00 €
17 octobre	2022	61,00 €			

Compte bancaire : FR76 1027 8079 630X XXXX XXX0 177
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier	2023	64,00 €	15 juin	2023	64,00 €
15 février	2023	64,00 €	17 juillet	2023	64,00 €
15 mars	2023	64,00 €	16 août	2023	64,00 €
17 avril	2023	64,00 €	15 septembre	2023	64,00 €
15 mai	2023	64,00 €	16 octobre	2023	64,00 €

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers", disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBF5GC	PROPRIETAIRE	SCI MARITZA

Taxes foncières 2022

Propriétés bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	32,69 %	%	1,20 %	0,189 %	10,60 %	0,485 %	
Taux 2022	32,69 %	%	1,40 %	0,186 %	10,60 %	0,506 %	
Adresse	20 RUE PAUL BERT						
Base	1355		1355	1355	1355	1355	
Cotisation	443		19	3	144	7	616
Cotisation lissée							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2021	428		16	2	139	6	
Cotisation 2022	443		19	3	144	7	616
Variation	+3,50 %	%	+18,75 %	+50,00 %	+3,60 %	+16,67 %	

Propriétés non bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
Cotisation 2021								
Cotisation 2022								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État			Droit proportionnel :	
Base collectivité			Droit fixe :	

En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 440574317

Références administratives : 132 51 021 101 001 001 P U

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	26
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**642**

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».
Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.